



Tableau d'avancement bonifié d'échelon – année scolaire 2025-2026

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - chef de bureau - Tél 04.42.91.74.26 – Mail : laure.alessandri@ac-aix-marseille.fr – Mme BOURGEOIS gestionnaire en charge des corps des PLP - Tél : 04.42.91.71.48 – Mail : marjorie.bourgeois@ac-aix-marseille.fr – Mme SALOMEZ gestionnaire en charge des corps des agrégés et certifiés – Tél : 04.42.91.73.44 – Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr - Mme SCHNEIDER gestionnaire en charge des corps des CPE, PEPS et PSYEN – Tél : 04.42.91.73.76 – Mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté du 02 juin 2026 fixant la liste des professeurs certifiés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 juin 2026 fixant la liste des professeurs agrégés de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 juin 2026 fixant la liste des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 juin 2026 fixant la liste des professeurs d'éducation physique et sportive de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 juin 2026 fixant la liste des conseillers principaux d'éducation de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon
- Arrêté du 02 juin 2026 fixant la liste des psychologues de l'Éducation nationale de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'un avancement accéléré d'échelon

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026 Corps des professeurs certifiés

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°72-581 du 04/07/1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

ALLIES	ROMAIN
ANTON	CHARLOTTE
ARABAT	ANDREA-ALESSIO
ARABAT	KADA
ATTALI	ELEONORE
AVRIL	ALEXIS
BARONE CORTES	ROCIO
BELLIL	LINDA
BEREZOWSKI	CAMILLE
BERINGUE	ANNE
BESSEDE	CAMILLE
BIDORFF	NICOLAS
BLANCHARD LENOIR	OCEANE
BORNIAMBUC	PAUL
BOUNOUS	FREDERIC
CALANDRE	VERONIQUE
CHARTIER	CEDRIC
CHESNEL	CORENTIN
COUDERQ	CHRISTOPHE
CUENIN	ANTOINE
DANIEL	DAMIEN
DEMASSIET	MATHILDE
DE ONA	DANIELLE
DOMINGUEZ ARAGON	PALOMA
DUFOUR	EMILIE
ELKHAINE	AFAF
EL MOUTAOUAKIL	JAMAL
ENGEL	MELANIE
FABRE	ELODIE
FALL	NADEGE
GANDOLFO	PRISCILLA

GARNIER	MARINE
GAUJAC	AGNES
HAZARYAN	OLENA
GOMERSALL	MELISSA
GRENON	CAROLINE
GUERRERO	OLIVIA
JULIA	LAURE
KOUIDRI	ACHRAF BESMA
LABROSSE	CLAUDIE
LEGRAND	ROMAIN
LEIER	ALEXANDRA
LE TOUZE	MATHIEU
LOVERO	VALENTINE
MAJOR	YANNIS
MOLINA	SAMANTHA
MOLLET	MARIE
OUDETJULIEN	BRICE
PARSY	CLOTHILDE
PITZALIS-CHAIX	MARION
PYTHOUD	SHARON
ROUSSE	CELINE
SAADI	SARAH
SIBETHAL	COLINE
TELLIER	MICKAEL
TINDILLE	RAPHAEL
TOCHE	GEOFFROY
VARTANIAN	ALEXIS
VEILLARD-CALIXTO	AMELIE TERESA
YUSTE	BENJAMIN
ZYR	KARIMA

Article 2 : la liste des professeurs certifiés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ALDAZ	LYDIE
ALILI	ZOHRA
ALVES	EMELINE
ARNAUD	ELISE
ASTORG	GUILLAUME
AZIZA	MORGANE
BADOIL	JOANNY
BENBELKACEM	IMANE
BEN SALEM	ABDELKADER
BOIS	PELAGIE
BOISSON	NATHALIE
BONFILS	FABIENNE
BONINO	FABIENNE
BOUCHOT	AUDREY
BOUTANT	MORGANE
BROCHE	JULIEN
CABANE	CHARLOTTE
CARDINALE	ELODIE
CATALANO	JEAN-BAPTISTE
CHEVALLEY	EMILY
CHIARAZZO	JULIEN
COCCA	LUDOVIC
DAHCHAR	IBTISSEM
DELMAS	ADELIN
DEMESMAEKER	CAROLE
DERKACZ	AURELIE

DETREZ	RAPHAEL
DOMINGUEZ	DELPHINE
DONATO	SOPHIE
DONNAT	DOMNINE
DOUAL	SANDRINE
DURET	AUDREY
ESTEVE	MARIE-LAURE
FABRE	CHRISTELLE
FAURE-POMPEY	ELSA
FENDRICH	ARNAUD
FIENGO	JULIEN
FRANSSSEN	CECILE
FURIC	MORGANE
GARCIA	MICHELE
GEYLER	STANISLAS
GIORGIS	MARINE
GRACIET	ORLANE
GROSGEORGE	ADELE
GUALLAR	JEAN-DENIS
KRASSNITZER	PATRICK
LAATEUR	AIDA
LARATTE	AUDREY
LARDENOIS	CHRISTEL
LATHERRADE	HELENE
LAURENT	ANNE-ISABELLE
LAUSENAZ	STEPHANIE
LAVILLE	ROMAIN
LEGENDRE	NATHALIE
LEGRAS	HELENE
LENZI	FEDERICO
LEVEQUE	CAMILLE
LICCIA	SANDRINE
MARTIN	ANAIS
MARTINEZ	ANNE
MEUNIER	GUILLAUME
MILLOIS	RHANIA
MOMPIOU	VINCENT
MONDOLONI	MATTHIEU
MOURCHID	AICHA
NOVARETTI	LISON
OILLATAGUERRE	LUCILE
ORESTE	JULIEN
OURSEL	AUDREY
PENTEGNO	FLORENT
PEREZ	ALEXANDRA
PERIGNAC	ANNE
PIASZCZYNSKI	KEVIN
REBOUL	MARINA
RECH	CORALIE
REMY	NICOLAS
RODARI	MARIE
ROGER	THOMAS
SAFFIOTTI	VANESSA
SAINTE LUCE BANCHELI	THOMAS
SAYHI	RIADH
SECCHIAROLI	JENNIFER
SILVANO	LAURENT
SOUBIE	JULIE
STANGE	KAI-CHUN
TAIBI	SONIA

TILLIER
TRANIER
TRIPOZ
VENDROUX

ATHANAELLE
ALEXIS
CAMILLE
ANNE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02 juin 2026

Date de signature :

Signature :

(secrétaire général ou recteur)

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026
Corps des professeurs agrégés**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2024-727 du 06/07/2024 modifiant le statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs agrégés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

AOUINA	RABIA
AULAS	PAULINE
BASSO	GREGORY
BELIN	MATHILDE
DIMECK	FLORIAN
LAPERCHE	PAUL
LINDENAU	SASKIA
LONGUEPEE	ALICE
MACHARIS	LORENZO
TRAN	MAXIME
VIGUER	SARAH ELENA

Article 2 : la liste des professeurs agrégés classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

APOSTU	LILIANA-ISABELA
BEUFILS	SYLVAIN
BONACUCINA	AURELIE
BOUDET	SANDIE
BOYRIE	SYLVAIN
CARRATU	MELANIE
COUCURET	CHRISTELLE
DE RIVAS	GUILLEMETTE
DUCOUT	ELODIE
ELLUL	FRANCK
FAUREL	FLORIE
GENEUVRE	ALEXANDRA
GOUVEN	FLORENT
HENEZ	NADEGE
LAJOIE	MATHILDE

LEGROS	REMI
MARES	ALEXANDRE
MINE	VIVIEN
MORUZZO	JOHANNA
PONSIN	ROXANE
SAUNIER	JULIE
SCAVINO	VICTOR
SOULAS	NICOLAS

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02 juin 2026

Date de signature : 05.06.2026

Signature :
(secrétaire général ou recteur)

Pour le recteur et par déléation
~~Le secrétaire général de l'académie~~

Bruno MARTIN



**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026
Corps des professeurs de lycée professionnel**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

BOUGUEDAH	SAMAH
BOUZIANE	SABAH
CHAMEKH	KAMEL
CULLIERE	NATHALIE
FARES	AMAL
MEJRI	SAMIRA
PRAZOV	LAURIE
RAHMOUNI	YOUNES
ROUVIER	LIONEL
SAYARI	CHAFIK
SITZIA	CECILIA

Article 2 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

AGUILA	DORIAN
ANFOSSI	DANIEL
ARTAUD	AGNES
BAUDOIN	DAVID
BEDENES	CAROLINE
BERNARD	BENJAMIN
BESSIERE	CHLOE
BOUAZIZ	MERIEM
CAULET	CLAIRE
CHAIX	YVES
CHAROUSSET	FRANCOISE
HAZEL	FABIEN
COCHELIN	CHRISTIAN
COPPA	MARION
DELAIRE	EMILIE

DJENADI
FERROUM
HAWKINS
HOUARI
KHAN
KREMER
LEDER
LE MEUR
MARTINEZ
RICHEFEU
SOLANES
TALBI
TARAF
TOMBI

ZAHOUA
NADIA
CORALIE
MOHAMED
ADDA
VANESSA
MARYLOU
ISABELLE
BENJAMIN
CELINE
AURELIEN
SOPHIAN
DOUNIA
FRANCOIS

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02/06/2026

Date de signature :

Signature :

(secrétaire général ou recteur)

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026
Corps des professeurs d'éducation physique et sportive**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

BOUYE	LORENE
DEMARIA	SARAH
EINAUDI	VALENTIN
POIRIER	GEOFFREY
WITZ	ALEXIS

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

BEZAULT	MANON
CANGIANO	NICOLAS
GARCIA	MARINE
GAY	DORIAN
GUEPPOID	GERALD
PILLIET	BENJAMIN
ROUSSEL	CLAIRE
VERCEIL	LAURIE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02/06/2026

Date de signature :

Signature :

(secrétaire général ou recteur)

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN



**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026
Corps des conseillers principaux d'éducation**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°70-738 du 12/08/1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;

Arrête :

Article 1 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

LEPINOIS	KAHINA
MESLE	VICTOIRE

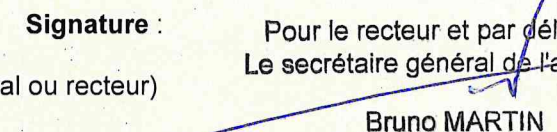
Article 2 : la liste des conseillers principaux d'éducation classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

BOGETTO	CLAIRE
FABRY	EMILIE
MARTINEZ	ZOE
TARANTOLA	GWENAELLE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02/06/2026

Date de signature :

Signature : Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
(secrétaire général ou recteur) 
Bruno MARTIN



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS,
D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2025/2026
Corps des psychologues de l'Éducation nationale**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-
Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de
la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de
l'État ;

Vu le décret n°2017-120 du 01/02/2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de
l'Éducation nationale ;

Arrête :

Article 1 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'un
avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

DEURWEILHER	NICOLAS
LEYGNAT	KARINE
TOURET	SOPHIE

Article 2 : la liste des psychologues de l'Éducation nationale classe normale bénéficiant d'un
avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

NDIAYE	NELLY
SADI	AOUICHA

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 02/06/2025

Date de signature :

Signature :

(secrétaire général ou recteur)

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN